



Compte-rendu de la Formation spécialisée du 28/11/2023

L'alliance était représentée par Johann PASCOT, Emilie PATTEYN, Catherine STOLARSKI et Laure JEANNIN.

L'Administration était représentée par Hélène CHARPENTIER, Ary BEAUJOUR, Claude HEDOUX, Sarah SECK.

En ouverture, **L'alliance** a réitéré ses alertes sur les situations que vivent les collègues, quel que soit leur lieu d'affectation. En effet, l'observatoire ministériel, et notamment la situation de la DGCCRF et du SCL, ne semble pas malheureusement pas alarmer notre ministre. **L'alliance** signale à nouveau que les collègues sont submergés par leurs tâches ; les effectifs ne sont clairement plus suffisants. Les consultations, a minima à la médecine de prévention, augmentent. De plus en plus de collègues songent à quitter notre administration face notamment à la perte de sens dans leurs missions ; même si nous actons que des actions de communication sont menées, elles restent insuffisantes. Il est temps de redresser la barre et de mettre en place urgemment un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des agents y compris dans les directions déconcentrées!

↻ Projet de règlement intérieur

En raison de l'attente de la finalisation de la circulaire ministérielle et de la présentation plus que tardive (envoi la veille de l'instance à 20h), il a été convenu le report de ce point par des contributions écrites des OS.

↻ Guide ministériel sur la Gestion des événements graves.

Ce guide dont l'objet est de définir la conduite à tenir, par les acteurs de la prévention et les directions, en cas de survenance d'un événement grave tel que des agressions, un accident entraînant un décès ou encore un décès brutal, a vocation à être mis en œuvre et appliqué à l'ensemble des services et des agents CCRF. Il sera accompagné d'une instruction permettant une déclinaison dans chaque direction. Ces documents seront adressés à toutes les directions et à la demande des OS, disponibles sur Geci.

La problématique du manque d'effectif conduisant à ce que les agents conduisent souvent seul leurs contrôles a été évoquée et un aspect formation sera également mis en place afin d'assurer au mieux la sécurité des agents et des cadres, y compris en DDI.

L'alliance a demandé que soit proposée diverses formations en sus de celle sur la gestion des conflits proposée en formation initiale et continue comme des formations sur les premiers secours et des formations pratiques sur les difficultés pouvant être rencontrées en contrôles et en accueil des publics. **L'alliance** a également demandé que des moyens de protection soient mis à disposition des agents lors de contrôles déjà estimés comme difficiles notamment certains codaf ainsi que la mise en place de système d'alerte rapide pour les agents d'accueil.

L'alliance est force de proposition pour améliorer la sécurité des agents.

L'alliance a attiré l'attention de l'administration dans le cadre des enquêtes sur les influenceurs qui peuvent avoir tendance à publier les injonctions et les convocations pour audition avec mention du nom de l'agent et a demandé à l'administration que dans ce cadre qu'il puisse y avoir une protection du nom des agents, comme cela existe dans d'autres administrations. L'Administration a répondu qu'elle allait effectivement expertiser les solutions possibles pour protéger les agents.

A l'occasion de cette présentation, **l'alliance** a rappelé l'importance **d'avoir des guides pratiques à destination des agents afin que, dans ces moments d'ores et déjà difficiles, l'accès aux informations sur la conduite à tenir et la connaissance des interlocuteurs soient facilités que ce soit pour les déclarations d'accident de travail ou pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle et qu'un meilleur suivi de ces situations soit effectué par l'administration. Ces derniers doivent être accessibles à une hiérarchie même hors CCRF ainsi que par les SGCD.**

L'Administration a précisé qu'une instruction sur la protection fonctionnelle était en préparation. Une réunion technique avec le Ministère de l'Intérieur afin de pouvoir diffuser au mieux les informations au sein des ddi.

➤ Déploiement de Prev'Action

Prev'Action (projet informatique de recueil et d'évaluation des risques professionnels) va se déployer au cours de l'année 2024 avec dans un premier temps une formation des assistants de prévention puis des représentants du personnel au sein du Ministère. Interrogée sur le périmètre d'application de cette application, l'administration a précisé que les agents des ddi pouvaient être concernés dès lors qu'il s'agissait de risques en lien direct avec la DGCCRF (tels que les applications, le PNE, etc.) en précisant toutefois que sur les aspects immobiliers, cela relèverait plutôt des actions locales. **Les Organisations Syndicales ont rappelé que la DGCCRF devait être responsable de l'ensemble de ses agents puisqu'elle en est l'employeur et qu'elle pourrait parfaitement intervenir en cas de difficultés dans une ddi.**

L'Administration a alors affirmé qu'elle ne devait pas méconnaître les difficultés des agents en ddi et qu'elle vérifierait le suivi des instructions données y compris au sein des ddi et mettrait en place un protocole afin de s'assurer des remontées (notamment via les ISST).

Il a également été rappelé que les agents en DDI ne disposaient pas toujours d'un assistant de prévention CCRF et que tous les acteurs devraient être formés pour garantir un accès égal de tous les agents à l'information.

En outre, la consultation doit être accessible pour l'ensemble des collègues comme prévu par le code du travail.

Espérons que ces engagements puissent enfin rompre le sentiment d'isolement des agents de ddi et des DREETS.

↪ Accidents du travail

L'Administration a présenté des tableaux de suivi du nombre d'accident du travail concernant l'ensemble des agents de la CCRF. Cette présentation a soulevé de nombreuses interrogations notamment sur le fait que plus de femmes soient plus souvent victimes d'accidents du travail, serait ce parce que ces dernières soient plus proactives dans les déclarations, est-ce simplement une question de proportion... ?

L'alliance salue le fait qu'un seul document regroupe l'ensemble des agents CCRF quel que soit leur lieu d'affectation, cela n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Espérons que cela soit le signe que notre DG ait enfin repris la main pour savoir ce qu'il en est de l'ensemble de ses agents.

Toutefois, **l'alliance** regrette qu'**aucun début d'analyse de ces chiffres n'ait été produit par l'administration, empêchant alors la mise en place d'un plan d'action permettant réduire au maximum les risques.** Il a néanmoins été acté qu'il pourrait être proposé diverses formations ainsi que la mise à disposition d'EPI supplémentaire. **L'alliance** a tenu à préciser qu'un même accident pouvait avoir plusieurs causes très distinctes, notamment en matière d'accident de la route, qui peut être dû à un manque de vigilance sur la route en raison de la fatigue (pouvant avoir pour cause le manque de sommeil, le nombre d'heures de travail trop important) mais aussi le stress dans l'exercice des missions ou le manque de sommeil du fait d'une qualité de vie au travail dégradée.

L'alliance invite l'ensemble des agents à ne pas hésiter à déclarer les accidents du travail subito au plus vite après sa survenance même en l'absence d'arrêt de travail, car nul ne peut savoir les séquelles qui pourront en découler postérieurement et en cas de doute, à ne pas hésiter à se rapprocher des assistants de prévention et des représentants du personnel qui pourront les aider dans leurs démarches.

De même, il ne faut pas hésiter à servir le registre SST pour toute situation.

↪ Questions diverses

➤ **Signalements de cas de refus de mise en œuvre d'aménagement de poste** pourtant préconisé par le médecin de prévention. L'administration a indiqué qu'il était nécessaire que ces situations soient remontées pour qu'une action soit mise en place.

➤ Les organisations syndicales ont attiré l'attention de l'administration sur le **manque de médecin de prévention de tous horizons**

➤ **PSC** : des discussions ministérielles sont en cours avec notamment une réunion prévue le 12/12/23

➤ Signalement RPS au sein de la DDPP17 : **L'alliance a souhaité savoir si des crédits ministériels pouvaient être débloqués afin d'accompagner cette direction dans le cadre de son plan d'action.** L'administration a confirmé que pour le cas d'espèce le déblocage de crédits avait été acté dans l'attente des devis.

➤ **L'alliance a alerté l'administration sur le ressenti de nombreux agents de perte de sens de leur travail et d'une potentielle vague de départ de collègues. Outre l'urgence à agir pour retrouver un sens dans leurs missions, il est impératif d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, quel que soit leur lieu d'affectation. L'alliance a également attiré l'attention sur le fait que certains directeurs pouvaient, sous couvert de vouloir que leurs agents soient plus « heureux », encourager ces vagues de départ au lieu de mettre en place des actions afin d'améliorer les conditions de travail au quotidien des agents. Alors que nos effectifs sont déjà à l'os, encourager les départs ne semblent pas une solution pour l'alliance ! Il serait tout de même préférable pour tous que des agents formés et compétents retrouvent l'envie de rester au sein de notre administration.**

L'alliance CFTC CCRF&SCL / CCRF FO est à votre écoute pour tout signalement ou difficulté que vous souhaiteriez nous transmettre afin que nous vous aidions à trouver une solution qu'elle soit locale ou nationale si nécessaire.

